L'ABEILLE.

IMPRIMEUS DE L'ÉTAT ET DE LA VILLE.

"Il feut eue l'UNION est conserne."

LUNDI MATIN, IS AVRIL 1886.

INTERIBUR Nouvelle-Orleans, 13 avril. Assèmbles des amis de la paix et de

L'UNION. A une assemblée nombreuse des titovens de la Neu velle-Orléans, tenue dans le salon au l'Abrille, samedi dernier, M. Honore Landreau fut appele a la présidences et qui semblait par son langage vouloir maintenir le de M.M. Pierro Allard et A. W. Pichot & la vice présidence, sanion entre les deux nations amies, a change tout à coup et M.M. J. J. Mereier et F. Labatut secrétaires.

L'Editour de l'Absille, ayant fait connaître à l'assomblée, le but de cette raunien, s'est exprimé un ces ter-

· MESSERVES Les discussions politiques qui ont ets agitées à la dernière séance de la Législature de 1835, méritent, par leur importance, et les résultats dangereux qu'elles pourraient produire, d'attirer l'attention de tous les hommes sages, l'attention de tous seux qui tiennent à la prospérité de notre pays, à cette UNION, qu'une tempéte aubite a menace de détraire; mais elle n'a fait que passer: l'arc-enciul apparait eacore de nouveau, dans toute la pureté de la négligence des propriétaires à remplir certaines formases couleurs, les nanges sont dissipas, et notre horizon Hite nécessaires, nous avons lieu d'espérer que les habipolitique s'est éclairei. - [Bravos.]

Sentinelle avancée des intérète et de la prospérité notre paya, j'ai ceu, Messieura, qu'il étaje de mon devois, de combattre, comme tout citeyen ami de la paix publis effre cette loi. De cette manière ils éviterent toute espèce que doit le faire, les principes inconstitutionnels, et les de conflit judiciaire avec les Etats-Unis. actes legislatifs: Peut-ètre, me suis-je trempe Messieurs; peut être n'ai-je pas abordé sagement, aux yeux de tous la discussion des intérets du pays.

Les articles que j'ai publies unt été dictés fcomme voi devez vous être aperçu] sans passion, sans personnalités et dans le seul but de concilier toutes les opinions, et de Tire taire een haines allumées par quelques articles in cendiaires, qui ont paru dans certain journal, que vous connaissez toua, Messieurs, et que vous me dispenserez de nommer.—[Braves.]

Mes intentions Messiours, étaient pures; mais si j'a erre dans mas opinione, aur un stjet nittet innestrant, bie nors avons aren qu'un rapide appenge de la condition ac [LR BIRN PUPLICI] on secaie d'autant pius poin ; que je n'ai jamais ou qu'un soul et unique bate colui de voir régnera parini tous les citopens, estte harmonie indispensable à la conservation de nos lois, au mainten de notre benkeur et de la paix publique, (Bravos.)

Tels sont, Mes deurs, les sentimens qui m'ont toujours gui, des, tele sont les vœux que j'ai tenjeurs formés. Ma devise -Fraternite, Union, Commerce, Indépendancell!! [Bravos.] Je lause, messieura, à votre sageuse, à votre patriotisme, votre amour du bien public et de la paix commune, de traiter à fond, un sujet que je n'ai fait qu'esquisser jusqu'ici. M. Mercier ayant éte appelé, a prononce le discours sui

vant:

Conorrotens, Le but de cette assemb ée est de la truire un préjugé fonc te qui pourrait perter le trouble au sein des familles Louisia. Pen importe que les citoyens parlent français, angiais, espignol, allemand, ne sontale pas tous enfants de le i burte, ne reconnaissant d'autre aristocratie que colle de mér es, que colle de la verta, que pelle de l'industrie qui contribue à la prospérite du paye ? Nowe réput ique tiend les bras aux hommes de tous les pays, qui ont soil de la liberté, de cette liberté pour lequelle ils out souffert, pour laquelle ils ont versé leur sang mas pouvoir la conquistr, et nous, membres de cette république, apus les repeussemens, nous refusemens de les a inser jouir de tous les avantages qu'ils sont venus chersher pirmi nous ayant foi dans le texte de notre Constitution, nous les repousserions parcequ'ile ont regit le jour dans le

Français, Américains, Espagnols, Anglais, Allomander nous sommes tous enfans de la meine republique, disposet a repossed toate agression strangers, car nous sommes tous Louisianais! [bravos.]

vienn monde.! Lein de nous un sentiment aussi rétrograde

Rappelons-neus le 23 décembre 1814. Quels sont ceux qui, les premiers, ont volé à la desense de la patrie! Ne mont-ce pas les vieux soldate Français, ces véterans de la grande armés que nous avons reçus comine des freres lorsque l'ingratitude les obliges à chercher une autre Traines [Braves.]

Des se une une concite yens, ils sent devenus membres mille, et par un tel dévouement ils ont montré au monde qu'ils étaient dignes de jouir de tous les droits que deur accorde notre constitution; et aujeurd'hui,on voudrait 1-s humilier, en les éleignant comme indignes de prendre part au grand banquet que nous leur avons offert! Non, nous ne commettrons pas une pareille injustice! [Bravos] aous ne foulerons pas aux pieds sout scatiment d'honneurs nous ne nous seuillerons pas de cotte moustruouse in gratitude! [Braves]

Citovena nais, la constitution, la justice, l'honneur leur fait en devoir de s'oppeser à tout ce qui pourrait porter atteinte aux franchises qui vous sent accordece par nes institu tions. [Braves.]

M. Pichot ayant succedes M. Mercies, a prononce u discours plein de patriotisme appelant tous les oitoyens à l'ordre, à cette union, à cette frateraité, seus lesquelle nous ne saurions vivre sur cette terre de la liberte. Bur metien, les personnes suivantes ont été nommés ;

bres du comusé pour préparer des resolutions : M.M. J. Bermudez, W. F. C. Dupleses, Gilbert Léonard Edonard Tricon, Octave de Armas, Charles Bayon, &. Cou. got, A. Delpeuch, Joseph Laurent et J. Bayen ent ete nom

nies membres du dit comité. Le comité n'etant retiré dans un local esparé, précente, pi la vois de M. J. Bermudez, son rapporteus, les résolutions

suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité. ATTENDU que les membres de cette assemblée voient avec les sentimens du plus profond regret, la division qui somble

menacer de rendre hossiles les différentes perties de natre population, et attendu que cette divinen as segrat exister cans entrainer après elle les plus facheuses comeéquences: le ner musecu que les membres de cette assemblée, une rent tons leurs effore pour empêcher et prévenir un résultaaussi faneste, qu'ile feront seege de tous les moyens que la

raison et l'amour de bien public pourrent feur suggérer pour amener une franche et entière recencifiation, entre des citevens quifines dans des pays différens, n'en sent pas moins nuis entre eux par les mêmes affections, par les mêmes be soins et les mêmes deveire, par le même républicanierne e pour le même but, celui de la prespérité des Etats. Buis ut e la Louisiane.

Il est de plus résolu, Que les mombres de vette assem blee deivent faire, et fent, par le présent, un appel à tous les citoyens en général, les invitant, au noin de la patrie, a se joindre a oux, pour tacker d'arriver à sa pareil re sultut que la Louisiane entière denre ardemment.

Il est enfin résolu, Que toutes les gazettes de l'Etat qui destrent voir régner le bon ordre et l'Union générale, sont invites à publier les présentes résolutions, et à contribuer de tous leurs moyens à répandre les maximes de paix de fraternité qui font l'objet de ces déliberations.

Sur motion, secondée par toute l'assemblée, Résolu que des remercimens soient adressés aux président et vice presidents peur la part active qu'ils ont prise dans cette assembléc.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée indéfiniment. HONORE LANDREAU—Président.
PIERRE ALLARD
A W. PICHOT

Vioe président. [Signe]

F. LABATUT
J. J. MERCIER Secrétaires. L'UNION SERA-T-ELLE MAINTENUE PARMI

Le premier pas vient d'etre fait: aura-t-il un résultat que tout bon citoyen désire sineèrement, d'amezer une tranche reconciliation entre les differentes parties de notre population que le fiere de la discorde menagait de descuar! Somet-il Pavant soureur d'une nouvelle frator nité entre tous les membres de la famille Louisianaine c) in concitoyens? None on avent l'houreux aspoirs l'union renautra parmi nous; elle gera decenavant notre met d'erdre et notre device. La Lévisiane, nous en avens la certitude, no possede pas dans son sein des homises asses ennemis de la patrie pour rester sourds aux voux d'une a ssemblée reunie dans le but de retablir le peix et l'harmanie parmi nous; pour refuser de sanctionner des réso-Il avril FORSYTH, GOODWYN & Co.

b. on public. Non. conciteyens; bien loin de la; noun

b. on public. Non. conciteyens; bien loin de la; noun

avons l'assurance que ceux-la même qui se sont laiseés

pendant quelque tame égater par des epituens exagérées

le pus pré délai possible au bureau de M. Charles Der

pendant quelque tame égater par des epituens exagérées

bigny, et à coux à qui il est du, d's voir à précentar lèurs

pendant quelque tame égater par des epituens exagérées

bigny, et à coux à qui il est du, d's voir à précentar lèurs

NEGRESSE; on donopara de burs grees.

Surrais

L'AVERGNE, cursteur du test.

10 avril-3

ELAVERGNE, cursteur du test.

11 avril FORSYTH, GOODWYN & Co.

Autumné de la vant en touties de la mai proching ; rains ; rains. Couditions de la vant e part des par il es entre peut des parities, les acquéreurs dovent prendre chaige des pairement vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

AVERGNE, les mét prochen ; rains.

Couditions de la vant e part devent en entre peut des par il es eront vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

AURAN;

Il avril FORSYTH, GOODWYN & Co.

Auvent de donnéeur et reirés dici au mai prochen ; rains.

Auvent de vent en de dus chreun des parities, les acquéreurs dovent prendre chaige par il seront vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

Auvent de vent es donnéeur et vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

Auvent de la vent es donnéeur et cirés des parities par il seront vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

Auvent de vent extreme de la vant es parities par il seront vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

Auvent de la vent es dounce de la vant es parities par il seront vendue es jour, par P. A. Guilhette, enrantaur ; rains.

Auvent de la vent ations dictées seulement par la sagesse et l'amour du

diete a approuver las louisies, ment all ant proveque incure reconcilistion le soul paute qui finisse, qui dulve nuter entre tous les membres de la grande nation Union et Mitter Mil.

The state of the second second

Le asvise M. Chad, capitaises Rich, parti de Liverper le 17 fevrien des priés dier maties il au apporte que deux jettres commetenia et point de journaux. Le vapitaine nous informe que le marché as coton se maintenait ferme, et sans changement, et que l'opinion générale était que les chambres françaises feraient droit aux reclamaions des Etats-Unis.

Le Standard meme, journal publis à Liverpool, qui a'était toujours déclaré contraire à ues mêmes réélamati d'opinion et annonce d'une maniere positive que le gouvernement français accèdera à une démande fondés sur la justice et l'équité.

C'est avec plaisir que nous publions dans notre feuille de ce jour la loi qui statue sur les reclamations de terres. Quand on se met dans l'idea que les personnes intéres sées qui négligeraient de sa conformer aux dispositions de cette loi, se trouversient victimes, comme l'ont été plusieurs de de nos concitoyens à une vente de terres des Etats-Unis qui ent fien en cette ville dans l'automne de 1830, où plusieurs lois particuliers furent perdus par

taits et les propriétaires de ce district dont les titres n'ent pas encore été fermellement reconnus par le gouvernement, s'empresseront de profiter des avantages que leur

Les efficiers nommés par la loi, dans ce district, pour MM. B. Z. Canonge et Maurice Canon. Neus apprenens que cos Messieurs sont entrés en fonction et qu'ils four-niront toutes les informations nécessaires sux personnes qui n'e. t pas jusqu'à précent é é confirmées aux uenata-

STATISQUE DE LA FRANCE. Malgre que la guerre avec la France devienne de jest jour plus improbable, et que la asgesse et le bon sens des Americains et de nos anciens allies rendent les deux nations de plus en plus disposées à arranger leurs différens à l'amis tuelle de la France pourant être agréable à nos lecteurs, nous avons extrait les détails ci-dessous d'un ouvrage très estimé ermitrement publié par M. B. de Châteauneuf.

Sunface.—Exirême longueur 245 lieuce—largeur 205 Mine de Linerietes 1'000 Forars.—Rilge sont nombreuses et vastes, couvren une eteadue de 15 millions d'acres, et leur afrection es gonéraiement de l'Est au Sud. Celles de St. Gerthau Fontainebieau, des Ardennes, du Jura, des Cévennes, de Pronces, du Berry, de la Bourgogne, de l'Aisace et surtau sules de la Lorrame dominissent d'axcellent bois. L'état et a Couronne passèdent essuren la mouté de uns forère, qui et omnocent de 37 estates d'articles de un sont de la company de composent de 37 espèces d'arbres dont la heuteur miyent est de 30 à 40 pieds. Soulement espt de ces espèces soi propres aux constructions navales et à charpante. La vi s aux constructions navales at à charpente. es bois annuellement abattus est de 110 mill

fance. Kaux kinkrales.—240 sources, principalement dans de EAVX RINBRALES.—249 sources, principalement dans des montagnes d'Auvergne, du Languedoc, etc.

Al Mass—Aucunes enines d'or, u argent, de mereure ou de de planne, grand no nbre de cuivre, p.omb, fer, en trbor.

Porviation—22,367,600 àmes. Le Nord de la France est et a toujoura eté la partie la plus peup-se, et le Sud. celle qui l'est to moins. Le reconsement tait en 1921, porte e nombre das hommes à 15,915,600, et celui des femines à 10,621 400, enni qu'il ent : gargons, 8364,200; hommes mariés 6,446,900 vents 722,400; soidats 203,000; fi les 9,008 106, femines mas ries 6,054,400; veures, 4,501 900—Pans ce nombre, il y en avant en 1825, 16,401; audessué de 80 ans. Un tiers de la population habite les villes, les deux autres tiers la campaavair en 1840, 10,810; audesaus de 50 ann. Un tiers de la population habite les villes, les deux autres tiers la campa-gue-Le nombre des maisons de ville est de 2 450,008 hebitées par 18 on 11 milione d'individus. Cetui des maisons dans la campagne est de 3,982,450 qu'habiteut 21 milione de per-

O.i compte chaque année une naissance par 32, et un décès par 36 personnes. Un mariaze par chaque 131 personnes el terme moyen, chaque mariage produit cinq enfans. La chillre des naissances a diminus depuis quelques années curire des naissances à diminé depuis quelques années et cependant la population va toujours en augmentant, car le chifre des décès à diminué par suite de l'aisance plus généraiement répandue. Les feinnies des pays qu'arro-e la Loire paraissent être le plus prointiques et la Normaudie est la narisse di l'aisance prola partie où l'on comute le moins de neissances ng-a-ral le nombre des naissances est à celui des décès comme l'O est 48. Avant la Révolution de 89 le terme me-yon de la vie de l'hommes était de 28 ann, magnena it il est le 32.

Austourous-Plus de la moitié de la France est cultivée. Un vingtieme en vignes, un huitieme en prairies, un neuvième en forêts, un treixieme en marxis. Cuaque un neuviente en foreta, un treizieme en maraia. Cuaque acre de terre rend (terme inoyen) 48 boiaceaux de grains. Le Nord est la partie la plus tertile; les produits annucis de l'agriculture sont estimés à 2,775,000,000 france. Les pays vignobles sont entre l'umbouchure de la Loire en allant à l'Utest jusqu'à la partie E-è èra Ardennes, et contiennent 5 militons et demi d'acres de terre cultivés en vignas cai ramactent 688 militons de fra. Un cultivée en vignes qui rapportent 600 millions de frs. Un bon penmier en Normandie tapporte 30 boisseaux de pomines et il n'en faut que 20 pour faire un tonneau de cidre. On calcule que deux arbres fournissent une annec e boisson a un homine. 480,000 hectares sent cultiver en chataigniers, principalement dans le Sud. Chaque chataigmer fournit en fruits l'equivalent In compte environ 2,500,000 chevaux 4,945,000

outels, 4 millions de vaches et 856,000 taureaux.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS-La valeur des produits exportes de France est de 529 millions de francs. Ses im pertations sont de 606 millions Son commerce annucl es one de 1200 millions La France reçoit du dehors plus de grains, d'animaux, substances animales, metaux &c. u'elle n'en emporte, mais elle envoie an dehors beauoup plus d'articles manufactares qu'elle n'en importe. COMMERCE-8000 navires dont seulement 3600 Fançais sent employés au commerce avec d'Asie est de 20 millions de francs; colui avec l'Afrique de 22 millions avec l'Amérique du Sud 44 millions, avec l'Amérique du Nord DEUX CENT QUINZE MILLIONS! En Europe 764 millions, et les celonies 162 millions. L'Afrique et l'Asis envoient en France 24 millions, et n'en reçoivent que 7. Les États-Unis lui enlèvent pour 79 millions des produits de leur industrie, et 14 milliens des produite de sol. Il y a en France 1240 fonderies. La somme totale des dépenses que nécessite le système

auctuel du gouvernement frasçais est d'un MILLIARD par an, ce qui établit un impôt de 31 france 25 centimes



Relative sux terres publiques dans la paroises de Plaque.

Résolu par le State et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Legistant et la Chambre des Représentans de Est de la Louissana, réunis en assemblée genérale, Que nos Sénsieurs et nos Représentans au Congrée soient invités (faire les lours des les contrats de la congrée soient invités d faire tous leurs efforts pour obtenir de geuvernement géné-ral la confection d'an chemin et d'une levée sur les terres pu-

es estaés dans la parouse de Plaquemines.
ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentins. C. DERBIGNY, Président du Sénat. Appressé le 18 mars 1835.

B. D. WHITE,
Gouverneur de l'E: -t de la Louisiane.

ACTÉ l'organization et la discipline de la Milice de l'Estat de la Leuisiane, aporqué le huit mars mil huit cent trente quatre, qui divinent la Milice de l'Esta en deux classes. bon, lère. Il est décrété, par le Sénat et la Chambre es Rep.ésentans de l'État de la Lonisiane, réunis en sasemblée géarrale. Que les dispositions de la lei approuvéal huit mare oui huit cent trente quatre, pour l'oganisation et la dicipline de la milice, creant deux classes, sont abrogées en ce qui regarde les diverses classes; et que tout les individus mâles de l'âge de dix huit ans et ceux qui n'ont pa atieints l'Ége de quarante cieq ans et qui aurent résidé dan l'Eint de la Louistane, pendant deux mois, serent tenns d'a rempir les devoirs de milies conformément aux leis antérieus

ALCEE LABRANCHE. Oraveur de la Chambre des Représentans. CHARLES DERBIGNY, Président du Sema

Approuvé le 19 mars (835. E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane ECOLE GYMNASTIQUE DE M. ROPER,

(Au No. 48, rue du Canal.)

POUR LA VERA CRUZ. Le briek inéalcuin bien connue GEF. BAN.
TANA, capitaine Yanikaféren, West les vous iters de sa ourgaison enigagés, partira incessam-M. S. GUCULLU, LAPEYRE & Co.

PUUR MATAMURAS. Ta geolette fine voilière A. L. PENSYLVA NIA, capitaine D. Depas, ayant la majoure parti is son disargement engages, partire income pour uniance du fret ou passage avant de beaux entrétte pour uniance an iret ou passage avant de social antique. 26, ou D. MARSTON. 43 avril#4 rue Bienville no. 19.

POUR APALACHICULA. La goelette EMPIRE, capitaine Breoks, pres encombrement de 200 barrils, s'adresser TOURNE & BECKWITH. 13 aveil Nouvelle Leves, no. 28 & 29. PORC & SAIN-DOUX.

50 BARRILS mess dux; en débarque BARRILS mess porc; 200 frequins de sain doux; su débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH. Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR APALACHICOLA. La gordette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement eugagé, pertira incassamiriont. Pour fret ou passage s'a-dressus a bord ou à TOURNE & BECKWITH. Nouvelle Lever, no as & 99

POUR LA MOBILE, (par le deuve. Le paqueboat réguler, goelatte BRILLANTE, capitaine Brown, partira mecasamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis los ma-eu, ou à "FOURNE & BECKWITH. ute da, ou & 13 avril Nouvelle Levée, no. 28 & 29. OIS DES ETATS-UNIS PASSES A LA SE-CONDE SESSION DU VINGT-TROISIEME CONGRES. (Public No. 7). Un acte pour le regla-MENT DEPINITIF DES RECLAMATIONS DES TERRES DANS L'É-

EXT DESCRIPTIF DES RECLAMATIONS DES TERRES DARS L'A-LT DE LA LOUISIANE. IL EST ORDONNE par le Sepat et la Chambre enregietrer les réclamations et en faire le rapport sont Des Refressentant des États-Unis D'Amerique, rounis en congrès que toute personne ou personnes réclamant des terres dans l'Etat de la Louisiane, et dont les réclamations grage cerit ou autrement à l'appui d'ice des, et & sura du devoir du régister et du receveur d'ourégister dans un liréte par eux tenu à cet effet, des notes de toutes réc-amatie base de la ville, en date du 17 avril 1833, et neposé
tie base de la ville en pour des agréments d'une atmostie base de la ville, en date du 17 avril 1833, et neposé
d'acclies, et es dits régister et receveur sont de plus par les
présentes autorisés à recever touts témoignage pour et eu
favour d'autres individus qui pourraient s'opposer à la confavour d'autres individus qui pourraient éviter les rétures du la vitle en pour de la vitle en pour d'autres evoir de régister et du receveur d'eurégister dens un lifeveur d'autres individus qui pourraisent s'opposer à la confination de queiques réclamations, soit pour leur propcompte, soit pour ce lui des Erais Unis, et de faire preadre
tous témoignages qui scraient par eau jugés conven ibles
et mé esseites au réglement juste et dénaitif des dites réclamations, et parcellement d'enrégistrer les mêmes dans
le dit livre; pour ce services d'enrégistrer ment des tirres
dit réclamant, des papiers et témoignages, ils aurors dont
à recevoir du dit réclamant vingt cinq sents par chaque

50. Le tot no 1, ayant, niesure anglase, 28 pieds de face
à la rue des Grands
de Presse, sur 100 pieds de profondeur.

6. Lot no 2, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands
de protendeur.

7. Lot no 3, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands
de momens, entre les rues le reinant et de la Presse, sur 100
d'une leue.

8 Lut no 4 avant 4 nieds du face à la rue des Grands
loxi, déit en outre devenir on ne nest o'us communication, dejà très aixes, avec Bi-

ont mete. Sec. 2de. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir des l'égisters et receveurs des bureaux de terres au com-moncement de chaque session du congros ou avant, de fa-re à l'avenir, un rapport au secrétaire de la trésoretie, sur les réclamations qui peuvent leur avoir été présentées, si que les fémograges, le tout accompagos de leur opi-nion sur la validité de chaque réclamation, et tout autre miormation qui y a rapport dont ils peuvent être en posicasion, et ce dit rapport sura, par le secrétaire de la tresearazion, ot ta ult rapport arra, par le secretaire de la treso reria, sonizis au congrès, aussitét que possible, avec l'opi nion du commissaire du boreau général des torres, tou ch int la valid té des réclamations respectives. Approuvé & fevrier 1835.

Bureau de la Compagnie des Arenticeses de la .v. Oince. Nouveile Oriente le 11 avril 1835. VIS-Les actionnaires de la Compagnie des Archi-tectes de la Nouveile Oriéans, sont prévenus qu'une Tricou, rue St. Louis, pour prendre enconsidération diver-Institution. Par ordre de la directi B.

EURZAU DE LA COMPA INIE DU CHEMIA COULISSES DE LA NELL ORLEANS A CARROLLTON.

VIS - Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lunds le 18 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 16 haures do matin pour recevoir des souscriptions pour la ba ance du montant de fond capital. Emq piantes paracon seront exigérs en souscrivant



Bureau de la Compagnic des Architectes du 8me. austrice à la Ville de la Nouvelle Orleans. VIS est par le present donne aux souscripteurs de la co upagnie, qu'ils auront à payer le 14 mai prochain le sixieme-dixieme du montant de leure souscriptions. PRODUTTS MINERAUX—Plome 3,294 quintaux, hitherge 4,704; argent 28; charbon 15 millions; alun 24,118; per troleum 33.; Asphaltum 3,707—sultate de lor 25,941 pe dront au profit de la Comagnie, les actions au les-sol crystallise 390,008. deja effectues. Par ordre de la direction
13 avril FLEURY GENERE!

FLEURY GENERELLY secretairs. COUR DES PREUVES-Eint de la Louisiauc-1 a-roisse St. Charles-Avis est par le présent donné roisse de Charisse Avis est par le present donne : aux créancerts de la succession de feu François Hardy de Boisblanc, et à toutes personnes y intéressées, d'avoir à dé luire d'ici su 25 avril courant, les raisons pour fesquelles le tableau présenté par l'administration de la dite succession, ne serait pas approuve et homologué, les sommes aux mains de l'administrateur, distribuées confermément

au tableau, et le dit administrateur déchargé de toute responsabilité. Par ordre de la Com. Paroisse St. Charles, le 11 avril J. L. LABRANCHE 13 avril-3 ex-officio greffier. PAPIER A DOUBLAGE.

TONNEAUX de papier é doublagement ure que lité à vendre par WILLIAM BRYAN. 13 avril . rue de la Commune, no. 19.

FROMAGE. Boiter P. A. fromages en débarquement du na sire Orisans, à vendre par WILLIAM BRYAN. rue de la Commune no 19

RAINSS DE LIN-30 barile graines de lin, dernie-rement reçus et à vendre chet les soussignés, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armon. St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.

12 avril P. CUSACHS & Co.

SUCRE—120 boucauts de sucre d'une qualité supéieure, en debarquementanjourd'hui, au Ferry, de la
goélette Two Friends, et à vendre par
13 avril DUCKOS & MORPHY, 22, ree de la Levée

A VIS—PORTEFEUILLE PERDU. Le 9 de ce mois
A dans la matinée, a été perdu on supposée dans le trajet
depuis la rue Bourbon jusque sur la Levée, un portefeuille
sur lequel est écrit somenir, et qui contensit un billet sous
orit par Mde. veuve Trémé, de la somme de \$6060.

Ua billet souscrit par M. Girard, de la somme de \$100.

Plans en billets de Bancaus

Plus en billets de Banqué.
Deux billets de la Benque de PUnien, de \$50 chaque. Plus \$100 en billets de 5, 10 et 20 de diverses Banques. Le public est prévenu de ne pas négocier les billets dicesus-ils appartiennent à un ouvrier qui promet une ré mete à quiconque lui rapportera le det Porte feuille, ou lui donners quelques renscignements qui peurrom Prider à le ravo S'adresser chez M. Laurent Millauden, fue Bourbon,

13 avril-5 Succession de Squire Lea.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Avis est par le présent donné aux créanciess de la susdite suécession et à toutes autres personnes que cela pent concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite sucserait point approuvé et homologué, et l'en fonds entre ses mains répar is vouformement au dit compe, et la dit exécuteur testementaire déchargé de ses fonce

tions et de toute rendomabilité. Per ordre de la con W F C DUPLESSIS, reg.

CHEVAUN EPAVES. Le 10 du courant, il a été conduit su de-micile du soussigné, rue de Tchoupitoulas, **A** no 541, dets chevaux américains. Un couleur brun funce, queue de erine noire, le pied de derrière monteire bianc, of de 4 aus.

e derrière montoire blanc, une très petite étoile blauche Action DOUX.

Avis est par le prérent donné au propriétaire de les retipérieurs, en débarquement depuie hier,
ret en payant les frais d'avis et autres frais, conformément
aux endonnances du Conseil de Ville, et si les uits chevaux
forment payant prochein;
former payant les frais d'avis et autres frais d'avis et autres

L'autre couleur brun clair, uneue de crine noire, le pied

pe cment. 23 man

Anaton Windings water Samuel Dan's in Court DE Dis Title C.—Su verte de ordre de fieri factas à moi adressé, il sera vende à Le Monvelle Bourse, enborguure des rues de Chartres & & Londy en cotte vilus Samedi 35 avril survant, & midi, les propriétés chideseus décrites, savoir :

Un certuin lot de terre situé dans la partie ent de la Pue Un certain lot de têrre situé dans la partie unt de le rue Mureau, au f-ubourg Marigny en cette ville entre les rues Esplanadest des Français, na surant, au prede français, 22 piede 8 pouces aur la rue Moreau sur 80 quiede 2 pouces de profouteur dans la partie basse où it touche à la proprieté photogocia dans la partie de la codoncia la propriete de Policek, et 118 pieds 4 1-8 ponces de prifondeur dans la partie haute touchant à la rue de l'Esplanade, et 28 pds

la partie name touchant a la rue de l'aspianade, et zo pus 1 pouce ser une ligne oblique qui forme l'arrère. Un lot deterre contigu au procédent, mesurant au piede françase 22 piede 6 pouces sur la rue Morena et s'étendant en profondeur du coté de la rue de l'Esplanade 137 piede ces, et de l'autre côté 115 pieds 41-3 poucer, et 25 neds I poucesur une ligne oblique qui forme l'arrèce Un let contigu au let co-dessus, mesurant su pied fran-ça s 23 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, par 137 fieds 7 wuces de profundeur du chié ou il touche le lot ci-dessui

st du côté joignant la propriété d'Austin Woolfo k, et 29 piede I pouce de largeur sur l'arrière. Sur cos trois lots de terre sont construites trois maisons solidis, en briques et à étage, avec cussues à deux étages

ayant à chaque étage deux chambres à donnestiques l'es cours sont bien ca roiées, el y a dans bacure des la rines et une beffecuve. La propriété ci dessus décrite est louée S2500 par sui; possession en sera donnée le les mai 1835.
Tout le lot de terre situe dans le faubeurg. Annonriation, formant l'encoig ure des rues Céleste et de la Vieille Levé, syant 63 pieds de lace à celle ci, sur 128 pieds de profusiceur ou de face à la première. L'acqué reur duyant se renitre responsable du paiement d'un bille de \$5,000 échéant le 27 octobre 1837. Sur ce lot de taire est une bodue maison en bois, ave

Ainsi que toutes les batisses et smeliorations qui s's

Trois futs de terre situés dans le fautourg Annonciation en cette ville, qui seront vendus en bioc, savoir : 20. Teut es lot de terre situé dans le dit faubourg Anciation, faisant partie du lot no 3, dans i'llet no 13, me squant, au pied français, 30 piede de face à la rue de la Vieule Levés, entre los rous James et Géleste, ser une profondeur de 120 pieds.

30. Tout ce lot situé dans ledit fbg. faisant partie du loi no 9, dans l'ilet no 13, mesuran: au pies français 30 pieds sur la rue des Religieuses sur 130 pieds de profondeur. Cas lots sont engages at paiement d'un billet de \$1-

333, 33 1-3 échu le 2 janvier 1835.

Homnies, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 soven du chemin projeté entre ce point et la Passe-

sieds de profondeur.

9. Lot ii > 5, ayant 84 pieds de face à la rue des Gran is 9. Lut 11) 3, ayant sa pieta da lace a la rue des Gran 15. Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presso, sor 100 insulé d'aposier qu'il è isse sur les terres dont il est que pie la de profonueur et de face à la rue upit il forme l'en inon des sources intanses des d'esu supérieure en bonté à Cos los sont engagés au paioment de deux billers de

Trois lots contigus l'un à l'autre, situés dans le nouveau autre aux et qui du is peu d'années iend out la prominade autourg. Marigny, désignée sur le plan du dit faubsurg. du pays pour leur résisence d'été.

Conditions, 1, 2 et 3 ans de terme, avec le let endossées nouveaux et de partie du pays pour leur résisence d'été. faubourg Marigny, denigne sur le plan du dit faubourg. deposé en l'étude de Lienis T. Caire, notaire public, par les not 294, 392 et 293, et 293, dans l'étit no 34, et qui se

10. Los no 231, m. aarant 60 pieds de face & la rue Ba. gaielle, sur 130 pieda de profondeur.

11. Lot no 293, me surant 60 pieda de face à la tue Baass, milés générale aura licu Meiered prochain \$2 du gatelle, s. r 120 pieds de profondeur.
courant, à 4 heures après midi, au bureau de M. O. J. 12. Lor no 203, mesurant 60 pieds de face à la meine ue, sur 120 pieds de profonceur.

Ces lots sont engages au passment d'un bi let de \$293. 50, echu le 18 février : 535. 13. Un tot de terre attue dans la rue Crape, faubour; Marigay, entre les ross Craps et Champs Eiy-ées et de-Français, ayant 30 pieds de face à la risc Craps sur 120 pieds de profondeur, et faisant partie du lot no 39, Trois lots de terre situés dans la ville de Lafayette, pa nisse Jefferson, qui sur le plan dressé par Joseph Piles, oyer de la ville, le 2 mars 1834, et déposé en l'étude de arlisle Pollock, netaire public, sont désignés par les nos 8, et 9 de l'liet no 12

14. Los no 7, ayaut 59 piede 9 pouces de face à la rue hilippa, sur 190 piede de profondeur. 15. Lot ne 8, ayant 60 piede de face à la gue Philippa r 190 pieds de profondetir. 16. Lel wo 9, ayant Gi pade de face & fa rue Philippa,

ur 120 prede de profeudeur. Et dans la ville de Lafayette, tout cet flet formé par les rues Laurene, Joséphine, Chêne et Jackson, et désigné sur le du ples sous le no 18, contenant 13 iots qui seront venous en siec.

17. Lot no 1, formant l'encaignure des rues Laurens et Sackson, mesurant 60 piede de fuce à la rue Ja-kaon, sur

130 piede de pre'onceur ou de face à la rue Laureus. 15. Los no 2, ayant 60 meds de face à la rue Laurens, sar 149 pieds 10 1-8 pouces de profondeur. 19. Lot no 3, ayant 60 pinds de face à la rue Joséphine ser 420 piede de profoudeur ou de face à la rue Latiene 26. Lot no 4, ayant 60 preda de face à la que Joséphine,

sur 120 meda de proton no 5, ayent 59 piede 9 pouces de face à la tre Joséphine, sur 120 pieds do profo 83. Lotau 6, ayant 60 pred- de face à la reo Josephine

83. Lot no 7, ayant 60 piedn de free à la rue Josephine, sur 120 pirds de profondeur et de face sur la rue Cuene. dont il forme l'encoignure 24. Lot no 8, ayant 60 piede de fate à la rue Chone, sur 149 pieds 16 1-8 pouces de profendeur.
25. Lot no 9 ayant 69 pieds de isce à la ran Jackson, sur
130 pieds de profendeur et de face à la rue Chênes dout

il forme l'encoienu e 26. Lot no 10, ayant 60 piede de face à la rue Jackson. Les actes de vente; pardevant (
Lot no 11, ayant 59 pieces de face á la rue Jack:

public, aux trais des acquéreurs. son, sur 120 de profondrar. 25. Let ne 18 syant 60 piede face à la rue Jeuxson, aur

190 piede de profe Cre lots sent engages au paiement d'un billet de \$1,500 ichu le 29 octobre 1834. Les dex lots de terre suivans situés dans la die ville de Lefayotto, et qui sur le plan dressé par Charles Zimpel. ingénieur et voyer, daté janvier 1832, et déposé en l'étude de Wm. Bnewell, not. pab sont designés sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 at 10, dens l'itet no 19, qui seront ven

dus en b oc.

29. Lot se 1, ayant 31 pinds 11 poucos et 6 lignes de la 10 poucos de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 poucos de face à la rue Chesaux, dont il forme l'unesignare,

30. Lot se 3, centign au précédent, ayant 31 pieds 11

31. Lot se 3, centign au précédent, ayant 31 pieds 11

32. Lot se 3, centign au précédent, ayant 31 pieds 11

33. Lot se 3, centign au précédent, ayant 31 pieds 11

34. dans de cour en date du 5 décembre 1834, dans de la centre cour en date du 5 décembre 1834, dans de la centre cour en date du 5 décembre 1834, dans la centre cour en date du 5 décembre 1834, dans la centre cour en date du 5 décembre 1834, dans la centre cour en date du 5 decembre 1834, dans la centre cour en date de centre cour e

31. Lot no 4, contigu au précédent, ayant 31 piede 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds David. 100 pences de profondeur. 33. Lot no 5, ayant 31 pieds 11 poneca et 6 lignes de face fondeur.
34. Lot no 6, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de

35. Lot no V, ayant 31 piede 11 pances et 6 lignes de face à la rue Philipia, ur 127 pieds 10 pouces de protondeur et deface à la rue Poplai, dont il forme l'encoignure. 86. Let no 8, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 fignes de face à la rue Philippe, sur 127 piede 10 pouces de profondeur.

37. Lot no 9, ayant 31 piede 11 pouces et lienes de quel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou face à la sua Chesant aux 159 piede 9 pouces et utiques 38. Lot no 10, ayant 31 pi de 11 pouces et 6 lignes de

ace à la rue Chesnut. sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de 39. UN LOT DE TERRE ritué à l'encoignure N. E. des rues Cirq ies et Girod, dans le faubourg Ste. Ma-rie, audiessus de la ville, mesurant 60 pieds de face à la dire

Ce lot est engage au paiement d'un billet de \$462,500 6cha le 8 décembre 1834.

Cinq lots de terre itués au faubourg Washingt bas de la ville sur l'a rière de la Prosse à Coton, césigné par les nos, 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'îlet no. 3, sur fait par Joseph Pilié, voyer de la vitie, le 47 avril 4833, e dépu-é en Pet de de Traodore Seguers, notaire public, l inai de la niculo année.

Les dits lots mesurent chacun, au pied amétican, 24 Les dis ions mesurent enneun, au pira ameitain, au prois do facé à la rue des Grands Houmes, entre les rues de la Preuse et Monégut, sur 160 pieds de profin deur. Le lot no. 1, est un encoignure. Ensembles avec la jouisseance des ailées tracées aby le dit plan qui doivent être & l'usage commun de tous les lots du c'it flet, l'acqué rour s'angageant à se conformer aux observations ou remarques écrites sur le plan. Ces lots sont angagée an paiemant de deux billets che

run de \$1.833,33, à échecir le 23 avril 1835, et le 29 avril 1836. Avec l'atiesse et autres améliorations sur les dits ter

PRED BUISSON ALONG

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. SUILLOTTE.

AMÉ DI VS avril, à inidi, il sera vanda sur la Levée,
ontre les rues Conti et St. Louis, par ordié de la cour
de paroisse pour la péroisse et ville de la Nouvelle Orlé. ins, en cate du 31 mars 1935, et à la requête de A. Graut, syndic des créanciers de C. H. Cook & Co. Eno baroache presque nouve,

Denz drays et harauls, Conditions comptant. PAR NEWTON, HOTCHKISS & Co.
Magasin, rue de Chartres, no 21 - Mardi à 10 heures, a. m.
Un assortiment général de marchandises seches con-

MERCREDI, a 10 heures du matio, Superhos accupies iaits en curte vine.——a sera venua la l'Arcade de Banks un lot de anperbes meubles faits en rios St. Ferninand, entre les ruis D'amour et des Bons de de merbra et dessaus à miroirs, sofas, et couches à sofas, les Command en relevant de merbra et dessaus à miroirs, sofas, et couches à sofas, les Command en relevant de merbra et dessaus à miroirs. cette ville, consistant en tables ronnes et autres a nessus de marbre et dessous à miroirs, sofas, et conches a sofas, chaises en acajon monchete, tables à diner, à thé et a Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endongen de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de crédit de conditions : 6 et 12 mois de co cux, bufeaux, buffets, bots de lit est acajon seulpté, lavabes, toilette &c. ainsi qu'une facture d'argenterie et de fruits, porte-huiliers, cuillères d'argent à ragout, à the, à dessert, et quelques betles carafies en voirs taille, verres do. plats à fruits et a gelee, do soutenux et fourchettes a manches d'évoire, lampes actrales et autres mirotre et gla-On pourra inspector les meubles mardi après midi et le

MERCREDI SOIR-Pointures à l'huile. MERCREDI SOIR—Peintures à l'huile.

Boux caisses de superbes tableaux originaux à l'huile récemment arrivés d'Anvers, productions du génie des plus grands maitres, tels que Rucens, Rembraud; Séhwartz, Wowverman, Myer, Vinkenborr, Moodinar, etc. lis sont exposes à l'examen du public, et seront vendus anna méasure, au solail conché, ai se méasure de la concret de la concreta de l sans reserve, au soleil couché, et en même remps de jo ios gravures. JEUDI, à 10 heures du matin.

jour de la vent

dessus dérigné.

Vins, thea liqueurs—1000 caisses bon vin de France, assorties, seront venducs pur caisses telles qu'elles out éte importées; 100 paniers de Champagne; 180 boites cordinar auraine. In nines de vin de Porte des auraires brande. éte importees; tou paniers de Unampagne; tou nottes cor-diaux surfins; lo pipes de vin de Porte, gemevre; brandy Le tout sera vendu sur catalogue. A Pavenir les person, nes qui auront des liquides à vendre voudront bien envoyer les factures d'avance.

PAR TRICOU, DOMINGUN & CANON G. Distrubles Proprietes a acheter à la Passe a Christian.

Excentedu in 18 présent, il sera vendu, par terrains une grande quantite de terres simées dans le lieu ci-

Toutes les personnes auxquelles la pache, la chaose et la vo sinage de la in-roffrent des attraits; toutes celles qui de point de direction au chasseur, cette parte de la color de mainte de point de direction au chasseur, cette parte de la color de point de direction au chasseur, cette parte de la color de la color

pieds de prefondeur.

8 Lot no 4 ayant 4 pieds de face à la rue des Grands Christian.

A tow les avantages que l'on vient d'énoncer, il n'est pa

o ites celles des envi one. Tant de suj cucore accompagnés de celuiqui est offert par une multichacun \$1,375 payables le 25 suprembre 1536 et le 25 tude de jeu res arbresqui deja rouridssent un délicieux omà satisfaction du vendeur, et portant hy pothògio jusqu'à parfatt painment. Les acquereurs autent la f oulté d'es

portate parisment. Los artiguereus autent ta i outre d'es-sompte leura biliteta é trion de d'x pour cent per an. Les actes de vente soront pas-és parifevant P. d' Armas, aux frais den .c. uéreure. Un pian sera exposé, hut jours d'avance, à la Bours : Hew etc. 13 41 -1

Dimen sons et. Conditions au moment de la vonte. II aveil PAR HENLETT & BRIGH PAR HEW LETT & BRIGHT.

ERCREDI 15 du contant, il sera vendu, à midi,
La jolie négresse très inteligent nomué, JULIA,
et son enfant Harriet. Julia est dans cetté ville depris quelques années, elle a vingt et guelques années, parle quenques annece, e.u a vingt et quenques annece, pai anglais et un peu le français, syant servi dars une tamil Française pendant un an. Elbest cuisinièle, blanchi seuse, repassense, domestique de maison, et très l'onné-14. Sa ti-le Horriet & ée de 7 ans, parle facilement fran-

Çais et anglais, est tres active, et tres utile à soigner les entans. Conditions: un an de crédit, en billete endossés & la satisfaction du vendeun avec hypothèque jasqu'à pariait paiement. La mère et l'enfant sont garantis des vices et n.a adies preves par la 1.11 L'acte de vente pardurant L. T. Caire, aux frais des

acenéreure. PAR J. B BLACUE N verta d'en ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et la paroisse de la Nouv lle Orléans, en date du 80 mars 1836, et à la requite de M. J. C. Casi, avec cusines, battes par le failli, sur deux lots Bin donsquie. de terre apportenant maintenant aux héritiers de feue 8 av il-1m Artele Girodeau, t c. l., sines au faubourg Montreuil et designés par les nos 1 et 2 de l'ilet 3. Une de ce-maisons est à l'ét oignare des rues des Grands Hommes et Elimre, et à 29 preds de face sur une égale profondour, l'autre à 31 pieds de race sur une égale profondeur. Conitions, 6 mois de credit, en bificts endossés à satisfaction. 4 Avril

PAR TROOU, DOMINGON & CANUNGE. L sera vendu le mercreit 15 avril prochain, à midi, à la Bourse Hewlett. 200 terrains, situés à la Baie St. Lineis, sont le plan est exposé à la Bouise. Conditions: I dixième compose à la Bourse.
Conditions: I dixième comptant, et la balance à, 1, 2, 3
ct 4 ans de crédit, en billets sans endossements, portant
hypothèque spéciale jusqu'à paifait paiement.
Les actes de vente; pardevant G. Le Gaidear, notaire

AROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves-Eta de la Louisiane. A tous ceux que cela peut conce ner-salut :- Qu'il soit conne que Sampson Bh meurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adress à moi W. F. C. Duplessis, register des testamens, das et pour la paroisse et la ville de la N. Orleuns, et ex officie grefuer de la Cour des Pteuves, dans et pour ladite villet paroisse, pour publier et annoncer conformement à n acte de la Lagislature, intituie "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Indiciaires" approuvé le 10 mars 1834; Et étant à ma connaissance que ledit ponces et é lignes de face à la rue Jackson, sur 137 pieds la succession de feu Adelnide Darby f d. l. decèdes, com 31. Le lot no 3, contigu au prácedent, ayant 34 pieds 11 de con fui rendu ana la adite succession, lequel ordre ces et 6 lignes de face à la rue Jackson sur 127 prede de c. l. la fille et héritière d'Adélaide Darby-20. d'apres de cont fut rendu sur la demande lo. de Félicite David l'avis et le consentement d'une nesemblee de famille di mineur Joseph Darby h. c. l. co-heritier de facite Felicite

Description des esclaves-Jemina alina Maime, négronse ages d'environ 32 ans, et ses deux enfans midaire rius ou Vinesso, age de 3 aus et 6 mois, et Elcy age de 18

La considération de la vente ci dessus faite audit sieu Sampsen Blessman, etait \$8:00, dont me tié comptant e la balance à 6 mois de crédit en billets endosses à satis faction portant hypotheque apéciale A ces causes, toutes personnes qui ont ou pontraien avoir quelques réclamations contre lesdits exclaves ci-

face à la rus Guesaut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes illégalité dues l'estimation, l'avis ou le temps et le mod de la vente ou pour toute autre cause que lonque, sont par les presentes citées d'avoir à deduire dans trente jours à dater de la publication du present avis, dans les papiers publics, les raisons peur lesquelles la vente ains site, ne serait pas approuvée et homologues, comme le demande ledit acquereur.

rue C.rques, eur 30 pieds de profendeur et de tace à la de ladite Cour des Preuves, ce onziense jour du mois d'adite rue Girod.

vil A. B. 1835. 13 av -4 W. F. C. DUPLESSIS, reg.

Succession de feu François Bernard Parquetet.

AROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves-Yen-AROISS. D'ORLEANS—Cour des Preuves—Ven-te per le régister des testami nts—Jeudi 23 du mois te per le régister des testami nts—Jeudi 23 du mois ter avril T. NICOLET & co, 26, 400 Bionville, Pavril 1830, à much à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Pa-roisse de la Nouvelle Orléans, j'expostrai en venté à l'encan pour compte de la succession de feu Fracquis B enard dresser sur les tiens. Pacqueret, les actions de Banque et de Compagn u d'As-u-105 Actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, payés en entier.

59 Actions de fond rapital de la Compagnie d'Assuran-B Actions du fond capital de la Compagnie d'Amerances de l'Oren, sur lesquelles 8400 ont été payées.

Conditions de la vente comptant.

11 avril—11 W P C DUPLESSIS, rég. des tests. A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE DOR

PFCU par différent strivages, et à soudre au mage-B-lies betten an reau, conrage et classer, soir de vetu-marin; soilers et è aurples de veus ressent de de touten de de la complet de ser l'estant complet de ser-de qui se sculier pour d'ance et de ren, à vy dre par l'esta 100,000 & co. VENTES A L'ENCAN.

FAR MOSSY & GARIDEL FAR MOSSY & GARIDEL.

N vertu d'auterdre de l'innorance con: des Pressonates et pour la vit e et panosse de la Nouvelle (leans, en date ou iz mors de la just vende le jund s'd'avril procham, a taide, à la la uree de Hewlett, les evas suivans; peur compre de de runcissien de tien Jule Balice: Saily, Fanny, Mary, Nancy, Charlotte et est sailes foin Randouth: Maridu, Einstel, Eudey, Jone seinders, John Randouph; Maididu, Bristol, Bushry, Jourson, Gingo, Oliver et Siary.

Conditions: payable à 6 et 12 mois de crédit, en billet

MERCREDI, à 10 heures du matin,
Superlos Meubles faits en cutte ville.—Il dera vendu

L'Arcade de Banka un lot de annerhes moubles faits en

ruits, porte-huiliers, cuilleres d'argent à ragout, à the. PAR TRICOU, DOMANGON & CANONGE.

200 Lots de torre situes à la Baie St. Louis, et dont le plan est exposé à la Bourse Heulett. seront vendus Lundr processin, 13 avril, & mint. acront vendus Linnar practison, 10 avert, a unitio est chuée La partie de retre que nous ortions au public est chuée au sud de la Baie ou l'on se rend in huit licure, ait pris-sede entr'antres avantages u'être, élevée u'aumons 10 piecs sous entrapress avantages d'etre, elevée d'aumons 10 pieces da nive iux de la mer, es qui pio ure un comp d'ent marafique par la attantos pi toreque os grote et des 11cs environnantes; par l'excellence du cusas, puisque la frisa de mer y apporte. L'aur des Antales, et que des sources d'eau y ve excellente content devant ou derrière dans touis idue d icette propriété. La division en a été faite de manière à ce que chaque ac-

que cur phi avoir un emplacement assez considérable pour construire une maisun avec are dépendences et un vaute jardin, chaque lot ayant un demi-arpent de face, sur den pieds, on trois arpents et 24 pieds daprofonoeur. De majestuenses avenues ce 100 pieds de targe, aboutissant à une place circulaire de 500 pieds ce diametre, garand a site place circulate de soo press de nametre, sar-nes d'arrêtes, donn-roid un hibre cours a l'air et procure iont en même-terms un ombrage agréable aux promenturs, cette place, par l'heureuse distribution qui la unet vis e-va-

e Wharf entre le premier et le secone l'ets aura l'ava... te whary entre to premier of its second licts, aura l'ava...
tage de servir de point de départ à tories les directions.
L'avenue principale, qui partite du West, en traversent la place, se prolongers jusqu'à la route de Pearlington, dans un étendine d'environ trois males, et pour a servir abondant en gebier. Cette terre, d'une étendue au moins aussi grande que le

Nouvelle Orieans, et en dehors de la Baie, permer aux los teaux a vapent de s'y arrêter duns toutes .ca suisons. e déranger de leur route. Conditions: un dixieme comptant, le reste à 1, 2, 3 m 4 ans, en bil ets portant hypotheque spéciale jusqu'à par lait paiement sures endessement.

Les actes de vente seront passés chez M. G. Legardoux notaire public, au frais des ai quéreurs, ainsi que la mice el possession, qui so teront mettre en possession par e voyer GLACES ET SORBETS. L'AUEN DE SUMBEEN.

ES encouragemens que j'ai reçu Parmée dernière de front, mesdaines, m'ont eugagé à choieir un local of je pourrai, quelque fui l'état du cis', vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si saie taire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'au a rion qu'i

p'indant les chaleurs de l'été; ma maison n'au a rien ra'n èle un cuté, car rien n'y sera donné que ue poisso le ra à se rendre, parceque tout y rapphiera les ficux du bon ton qu'à Paria les dames visitent toujeurs avec plaisir. Outre fee glares et les sorbets nous avors resemble pour la varreté tom les doux breuvages, coume grosenie gazi uses, linnonades gazeuses, orangeade et les sues de tous les rafraichissans. PNous ouvreuns sumanche, 13,

rue Roya e entre Sie, Anue et Orléans.

11 avril - 4m ORENIER, confisere. The Royale entre Ste, Anne et Orienta.

11 avril - 4m

ORENIER, confiseur.

ORENIER, confiseu serux appointemens. S'adresser a A. Desmares, de maison Lastrap & & Desmares, reedu Cena, ou & Atmeti Pitot, à la sour de paroiese. COMPAGNIE DE BANQUE ET DE GAZ LE

LA NOUVELLE ORGEANS. Aris des commissaires. Aris des commissaires. A VIS est publiquement donne par in presente que les livres de souscription au fonds copital de certe compagnia seront ouverts sous la surintendence des commis-aires soussignes dans cetts ville à l'encor-gance des rues du Canal et Riyale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepte les dimanches, pendent

trente jonrs, autre dix beures du matie et deux de te jonra,
nbs-midi,
Jonnes H. Caldwell,
Thomas Banks
Labua Baldwan,
Labua Baldwan,
Communication
Communication i'après-midi. 🕶 Joshua Baldwan,

E nousnight ayant forme, à compter de ce jours une nocicié avec Mons. Charles B desousquies syndic des vresneiers de Joseph Lasaffe, il sera vendu, le continuera à faire des effaires par commission paur Nouvelle Orke P. H. GALLIVEY. 34, rue de la Commune ESSIVER in française, blanchissage et repassage

9 avril-30

general; en face le pont du bayon S. Jeni, mui son de M. P. Leroux. Mrs. MARCUS & CO., on Phonneur d'annonc au public qu'ils viennent de monter, un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les taches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en alterer isuusiité

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent es. mêne de satisfaire à touter les demando ills usent expérer l'encouragement du public auti ordre qui règnera dans les distributions et le prix de linge, ce qui evitera la perte et la clangement, Venant en ville tons les funds, les personnes ett desireront prendre des grrangemens avec ous, sois prices de donner leur adresse chez M. Gaullerer offeor, rue de Chartres, encognure Jefferson. P. S. Mrs. Marcus & Co, preadrout également d es

arrangemens pour des apprents. 85 DE RECOMPENSE Seront payées à cului qui logerà à la geol. la négresse nomusée LUCIE, vendue le 11 rours duroier, à la Bourse Hesviett pur M. Lassille, ce garanfie des vices prévus par la lea. Cette négresse estăcea de 3% ans eta la figure douffis par le tufisc elle est partie de la masson de Mde. Roux, că elle était louée. On soupçonne qu'elle a éte sontirée par un régre libre avec lequet cite vit depais longtemps. Co nègre travaille sur la Levée et se treue lin-bituellement du côté du bassin. On paiera cent pristres à celui qui fournira des prauves suffisantes qu'a le anches parle susdit negre. Les capitaines de na cirus et aures sont invités de ne pas la recevent à leur bord sous po-

l'être poursuivi selos le riganar des lois.

11 avril 4. VINGT CINQ PLASTRES COMPENSE. Parite marronne de chez. Le acussigné depuis dest mois se donn, la negrosse LUCY, méricame, âgée d'environ 20 ans, taille oblina re, plau très moire, et grosse gorge, elle étant vatur hers de son depart d'une raise de contrade et d'un mouchoir de coulcur à la siste, elle veud institutionent du lui. bituellement du luit. On suppose quielle se tient les parages su fautourg Sto. Mario. Les capitaters de navires et autres, sont averus de le pas lu donner sev e sous peine d'erre painautres soica les ions de l'Etat. L

compense ci-dessus sera donnée a quiconque la condu GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES. 10 avril-3ps.lpslr

ASSORTMENT NOUVEAU DE BUOCIER ECII par less navires Alubana, de lieu York e onteries, consistant en montres patent lever en or et en argant, chaines d'or pour danies et nessieurs, e circle en, pendants d'ore lies et bagues en perie, e c. Le tout sera vendu à bon marché, et a des er sea, chez (3 av) LOUIS MUH, no 113 rue Chartes-

A fonor résentément la maison orentée par la docteu Liger, ron Contr à l'enclignure de la Loves. S'a driver sur les liens.

dre-ser sur ice tient.

\$6 I-E RESCONDE.

Le été perdu hier un portefeuillé ce gations: un do \$60 de Jeseph Maties, de de 350 de Juan Gonsales, une autre ce Joseph waternbeu de 55 Actions de fond rapitat de la Compagnie d'Assuran-ces des Négotistats sur les quotles le summs de \$1770 a sus aéra payéo au burçau de la frantie à relui qui l'arta 414 navée. JAQUES RIVIERES.

> Oss vine bond gurantie funce et ex inglie ber beite funce et experiment, ro. 144. Lise consentates a qui ferent leur provision à rei choix, sont maires d'uvoix langues les maus sins et les rantes MidDCC.

we, do do toides VINS-75) herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro complet de ero VINS-75) herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro verderi par VINS-75) herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro verderi par VINS-75) herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro VINS-75) herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro VINS-750 herrifete sin arc de Malaire, 20do capiro V ty, 80 a cui inc. de clatet, a vendre par YPITE & Co.

endomen a Satrefaction et hypothèque jusqu'à parlait pur men. Les actes de vente seront passes par joies Mossy not, pub. una frais des acquerants. 17 mars-